conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR/FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem Uniflex Glas HM

Code du produit 148.928

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs et / ou mastics

mélange

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels. Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH

> Esinger Steinweg 50 25436 Uetersen Allemagne

info@vosschemie.de

Téléphone : 04122 717 0 Téléfax : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0

sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,

Göttingen, Deutschland

0551 19240

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: 2.2 FR / FR 04.10.2023

Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

# Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation respiratoire, Catégorie 1 H334: Peut provoquer des symptômes allergiques

ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par

inhalation.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

# Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Conseils de prudence : Prévention:

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P280 Porter des gants de protection.

P284 Porter un équipement de protection respiratoire.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle

peut confortablement respirer.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: con-

sulter un médecin.

P342 + P311 En cas de symptômes respiratoires: Appeler

un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régio-

nale/ nationale/ internationale.

## Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

# Etiquetage supplémentaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

«À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle».

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit.

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit.

Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange contient

Isocyanates

**Composants** 

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
1,6-Diisocyanate d'hexaméthy- lène homopolymérisé	28182-81-2 931-274-8 01-2119485796-17	Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)  Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par	>= 1 - < 5

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

		inhalation (pous- sières/brouillard): 1,5 mg/l	
4,4'-diisocyanate de diphénylmé- thane	101-68-8 202-966-0 615-005-00-9 01-2119457014-47	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373  Limite de concentration spécifique Eye Irrit. 2; H319 >= 5 % STOT SE 3; H335 >= 5 % Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Resp. Sens. 1; H334 >= 0,1 %	>= 0,8 - < 1
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par inhalation (pous-sières/brouillard): 1,5 mg/l	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Le secouriste doit se protéger.

Eloigner du lieu d'exposition, coucher.

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir

et la garder au chaud.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne à l'air frais. Si des signes/symptômes

persistent, requérir une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

: Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en

enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 04.10.2023 Date de la première version publiée: 2.2 FR/FR

28.10.2019

En cas de contact avec les

yeux

Tenir les paupières écartées et rincer les yeux avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes. Requérir une assistance

médicale.

En cas d'ingestion Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro:

priés

Jet d'eau à grand débit

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible

de vapeurs dangereuses/toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Information supplémentaire

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Laisser la réaction se terminer avec le récipient ouvert. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Eviter le contact avec les yeux.

Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation

ou les gaz.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eviter le contact avec la peau et les vêtements.

Les personnes allergiques aux isocyanates, et en particulier celles qui souffrent d'asthme ou d'autres affections des voies respiratoires, ne devraient pas travailler avec les isocyanates.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter une exposition directe au soleil.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR/FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

Précautions pour le stockage : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

en commun

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

## Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
Noir de carbone	1333-86-4	VME	3,5 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			
4,4'-diisocyanate de diphénylmé- thane	101-68-8	VLCT (VLE)	0,02 ppm 0,2 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			
		VME	0,01 ppm 0,1 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Cancérigène de catégorie 2 - Substances preoccupantes en raison d'effets cancerogenes possibles, Risque d'allergie respiratoire, Valeurs limites indicatives			

# Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation	Voies d'exposi-	Effets potentiels sur	Valeur
	finale	tion	la santé	
1,6-Diisocyanate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,5 mg/m3
d'hexaméthylène			locaux	, c, c g, c
_			locaux	
homopolymérisé				
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1 mg/m3
4,4'-diisocyanate de	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets	0,05 mg/m3
diphénylméthane			locaux	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,1 mg/m3
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	0,025 mg/m3
	teurs		locaux	
	Consomma-	Inhalation	Aigu - effets locaux	0,05 mg/m3
	teurs			

# Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,6-Diisocyanate d'hexaméthy-	Eau douce	0,1 mg/l
lène homopolymérisé		
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

	Sédiment d'eau douce	2530 mg/kg
	Sédiment marin	253 mg/kg
	Sol	505 mg/kg
4,4'-diisocyanate de diphénylmé- thane	Eau douce	1 mg/l
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	1 mg/l
	Sol	1 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	10 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 480 min Épaisseur du gant : >= 0,4 MM Directive : DIN EN 374 Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Pro-

tection préventive de la peau

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en

coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisam-

ment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN

14387).

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection adéquat. Suivre le protocole de protection de la peau.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version

2.2

FR/FR

Date de révision: 04.10.2023

Date de dernière parution: 21.07.2022 Date de la première version publiée:

28.10.2019

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : pâte

Couleur : noir

Odeur : caractéristique

Point/intervalle de fusion : non déterminé

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé

Inflammabilité : ne s'enflamme pas

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

pH : Non applicable substance / le mélange réagit avec de l'eau

Viscosité

Viscosité, dynamique : 250.000 - 350.000 mPa.s

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: non déterminé

Pression de vapeur : non déterminé

Densité : 1,3 gcm3 (20 °C)

## 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

#### 10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions

normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Non applicable

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Alcools

Amines Eau

Acides forts et bases fortes

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Produit:**

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

## **Composants:**

## 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

CL50 (Rat): 0,368 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

náa

DL50 dermal (Lapin): > 9.400 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Composants:**

# 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau Méthode : OCDE ligne directrice 404

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

# 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation des yeux Méthode : OCDE ligne directrice 405

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

#### Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

## **Composants:**

# 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques

(LLNA)

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Souris

Evaluation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 429

Résultat : positif

# Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

## **Composants:**

#### 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test

d'Ames)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

#### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

# Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

# 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Voies d'exposition : Inhalation

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

## Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

#### 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 0,0033 mg/l
Voie d'application : Inhalation

Atmosphère de test : poussières/brouillard

Durée d'exposition : 90d Nombre d'expositions : 6h / d

Dose : 0 - 0,0005 - 0,003 - 0,0264 Méthode : OCDE ligne directrice 413

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version

2.2

FR / FR

Date de révision: 04.10.2023

Date de dernière parution: 21.07.2022 Date de la première version publiée:

28.10.2019

# Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

## 12.1 Toxicité

# Composants:

## 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Danio rerio (poisson zèbre)): >= 100 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE0 (Daphnia magna (Grande daphnie )): >= 100 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 50 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

#### 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Toxicité pour les poissons : CL0 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): > 3.000 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1.640

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 FR/FR 04.10.2023 Date de la première version publiée: 2.2

28.10.2019

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

NOEC: 10 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

# 12.2 Persistance et dégradabilité

## Composants:

## 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Biodégradabilité Résultat: Pas rapidement biodégradable

> Biodégradation: 2 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.4-E

## 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Biodégradabilité Biodégradation: 0 %

Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 302C

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### **Composants:**

#### 1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène homopolymérisé:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 706

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 9,81 (20 °C)

## 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane:

Bioaccumulation Facteur de bioconcentration (FBC): 200

Méthode: OCDE ligne directrice 305

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 4,51 (20 °C)

# 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

(PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

07 02 08, autres résidus de réaction et résidus de distillation

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée: 2.2

28.10.2019

**ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse RID Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IATA** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **ADR** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **RID** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse **IMDG** Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA (Cargo) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse IATA (Passager) Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

# 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

4,4'-diisocyanate de diphénylmé-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée: 2.2

28.10.2019

thane (Numéro sur la liste 74, 56) phtalate de diisononyle (Numéro sur

la liste 52)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

62

cée (R4624-18)

Surveillance médicale renfor- : Le produit n'a pas de propriétés CMR

# Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H315	:	Provoque une irritation cutanee.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux
11000	_	Ningif maniping alating

Nocif par inhalation. H332

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou

des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# **Carsystem Uniflex Glas HM**

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

#### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Carc. : Cancérogénicité
Eye Irrit. : Irritation oculaire

Resp. Sens. : Sensibilisation respiratoire

Skin Irrit. : Irritation cutanée Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route: AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels: ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif): NO(A)EL - Effet non observé (nocif): NOELR - Taux de charge sans effet observé: NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



# Carsystem Uniflex Glas HM

Version Date de révision: Date de dernière parution: 21.07.2022 2.2 FR / FR 04.10.2023 Date de la première version publiée:

28.10.2019

Information supplémentaire Classification du mélange:

Procédure de classification:

Resp. Sens. 1 H334 Méthode de calcul Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR